

## Commune de FALLETANS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017-07

**Séance du : Mardi 17 octobre 2017**

Sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal LOPEZ

Nombre de  
Conseillers : 10  
Présents : 10  
Votants : 10

Dates convocation :  
09/10/2017

Date affichage :  
19/10/2017

L'an deux mil dix-sept le dix-sept du mois d'octobre à 20 H 30, le conseil municipal de la Commune de FALLETANS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal LOPEZ, Maire.

Etaient présents : Pascal LOPEZ, Gérard FUSIER, Charles PERNOT, Christiane SCHMIDT, Philippe PERNET, Anne VACHERET, Pierre-Alain VACHERET, Séverine CALINON, Elodie MULLER, LANCE Coraline

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Christiane SCHMIDT

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 11 Juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **1) Démission d'un élu :**

Par courrier en date du 10 Juillet 2017, Mr ROUGET Hugues, Conseiller Municipal de la commune de Falletans, nous informe de son intention de démissionner de ses fonctions. Copie de ce courrier a été transmis à Mr le Préfet en date du 13 Juillet 2017, qui en retour nous informe qu'il n'est pas nécessaire d'organiser de nouvelles élections étant donné que le Conseil Municipal n'a pas perdu 1/3 de ses membres.

Le Conseil Municipal, après lecture du courrier par Mr le Maire,

**PREND acte de la démission de Mr ROUGET Hugues en date du 10 Juillet 2017**

### **2) Réhabilitation du Ruisseau :**

Le Grand Dole, avec l'appui du Conseil municipal, a engagé un programme ambitieux d'amélioration de l'état écologique et de réhabilitation du ruisseau de Falletans depuis sa traversée du village jusqu'à sa confluence avec le Doubs. Un diagnostic a été réalisé en 2016/2017 pour le Grand Dole, maître d'ouvrage du projet, par un bureau d'étude spécialisé dans la connaissance et la réhabilitation des cours d'eau. Ce travail met en évidence que le ruisseau est fortement dégradé, tant sur le plan physique que chimique. Les multiples rejets d'eaux usées domestiques et les activités agricoles de la vallée altèrent la

qualité de l'eau. Un ensemble de perturbations banalise le ruisseau depuis le chevelu apical en forêt, jusque dans le secteur agricole de la zone alluviale du Doubs, en passant par le secteur "des jardins" en amont du village et par la traversée du bourg (rectifications, recalibrages, curages, déplacement du cours, artificialisation des berges, obstacles, ...). Ces altérations perturbent fortement les peuplements biologiques qui présentent des états très affaiblis et très éloignés des états de référence. Les habitats aquatiques sont extrêmement banalisés, ce qui pénalise fortement les communautés végétales et animales du ruisseau. L'aspect quantitatif de la ressource en eau durant les périodes d'étiage est préoccupant et fragilise d'autant plus la vie aquatique. Face à ces constats, le bureau d'étude propose des orientations et des perspectives de restauration adaptées à chacun des tronçons du cours d'eau. L'objectif général est d'augmenter la qualité physique du ruisseau, de diversifier les habitats aquatiques et les écoulements à l'étiage, de gagner en hétérogénéité et en attractivité du fond et des berges.

A ce jour, les orientations d'aménagement et de restauration ont été proposées aux riverains propriétaires du secteur dit "des jardins" qui ont été rencontrés individuellement cet été par le Grand Dole puis qui ont été réunis le 20 octobre 2017 de 19h00 à 21h00 en mairie en présence du Grand Dole et du Conseil municipal. Cette réunion a permis de faire le point collectivement sur les enjeux qui pèsent sur le ruisseau, de représenter les solutions envisageables pour le réhabiliter et de débattre. En fin de réunion, les riverains ont pu se prononcer sur les suites à donner au projet au niveau de leurs propriétés et ils ont validé à l'unanimité la nécessité d'engager l'étude d'un projet définitif concerté.

Considérant l'état dégradé du ruisseau et de la vie aquatique,  
Considérant la nécessité de déterminer des solutions adaptées à sa restauration en concertation avec les riverains et compatibles avec les usages,  
Considérant que les orientations d'aménagement et de restauration proposées pour le ruisseau dans la traversée du village sont satisfaisantes et demandent à être étudiées précisément,  
Considérant l'avis favorables des propriétaires concernés dans le secteur dit "des jardins" pour étudier un projet définitif,  
Considérant que la commune de Falletans est propriétaire du ruisseau cadastré,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **PARTAGE le diagnostic établi sur le ruisseau,**
- **APPROUVE les orientations d'aménagement et de restauration du ruisseau dans la traversée du village,**
- **APPROUVE que le Grand Dole étudie un projet définitif concerté pour restaurer le ruisseau.**

**3) Désignation d'un délégué au SIP de Rochefort sur Nenon suite à la démission de Mr ROUGET Hugues :**

Suite à la démission de Mr ROUGET Hugues, Conseiller Municipal de la commune de Falletans, nommé Vice-Président au Syndicat Intercommunal Pédagogique, il convient de désigner un délégué afin de le remplacer.

- Mme LANCE Coraline propose sa candidature pour le poste de délégué au SIP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ACCEPTE la candidature de Mme LANCE Coraline au poste de délégué du SIP en remplacement de Mr ROUGET Hugues.**

**4) Nomination d'un agent recenseur :**

En vue du recensement de la population qui aura lieu en janvier et février 2018, plusieurs lettres de candidatures pour le poste d'agent recenseur nous sont parvenues.

Au vu de l'intéressement de chacun pour la commune avec des motivations différentes, il n'a pas été possible de se positionner.

Un tirage au sort a donc été effectué, Mme MULLER Elodie a été désignée pour effectuer ce tirage au cours duquel Mr SALVI Laurent a été retenu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VALIDE la candidature de Mr SALVI Laurent au poste d'agent recenseur pour le recensement de la population qui aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.**

**5) Détermination des dates pour Noël des enfants, repas des Anciens et Vœux du Maire :**

Les fêtes de Noël approchant, les conseillers municipaux ont fixés les dates concernant le Noël des enfants, le repas des Anciens ainsi que les Vœux du Maire.

Le Conseil Municipal,

**FIXE la date du Vendredi 8 Décembre 2017 pour le Noël des enfants,  
FIXE la date du Dimanche 10 Décembre 2017 pour le repas des Anciens,  
FIXE la date du Vendredi 19 Janvier 2018 pour les Vœux du Maire**

**6) Logements au-dessus de la Mairie, choix du contrôle technique et SPS :**

En vue de la création de 2 logements au-dessus de la mairie, il est nécessaire d'avoir recours à un contrôle technique ainsi qu'une coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé) pour le mode de chauffage.

Plusieurs devis, ont été présentés :

- **SPS :**
- Entreprise PSB : 1 480,00 € HT,
- Entreprise SOCOTEC : 1 500,00 € HT
- **CONTROLE TECHNIQUE :**
- Entreprise BUREAU VERITAS : 3 497,00 € HT
- Entreprise SOCOTEC : 3 440,00 € HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**VALIDE le devis de l'entreprise SOCOTEC pour le contrôle technique pour un montant de 3 497,00 € HT,**

**VALIDE le devis de l'entreprise PSB pour la coordination SPS pour un montant de 1 480,00 € HT,**

**AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché.**

## **7) Divers :**

**Taxe d'aménagement :** Suite au courrier reçu de la DDT informant sur une délibération en matière de taxe d'aménagement, la commune avait délibéré en novembre 2015, exonérant les abris de jardin et maintenant le taux de la taxe à 1%. Le conseil municipal, décide de maintenir ce taux et cette exonération.

**Haies :** Mr le Maire explique que les administrés doivent entretenir leurs haies et propose de faire intervenir une entreprise qui par le biais de la commune couperait les haies des personnes qui le désire. Une participation au mètre linéaire sera demandée en fonction du montant de la facture de l'entreprise.

**Réfection d'un caniveau rue du Moulin :** 2 devis ont été présentés par les entreprises BRETON et FRANCIOLI. La commune va se renseigner vers l'entreprise qui avait posé ce caniveau pour une éventuelle prise en charge de la garantie décennale.

**Délibération de la commune d'Eclans Nennon sur un projet de création de commune nouvelle :** Le conseil municipal a pris note de cette information, une réponse sera apportée à la commune d'Eclans Nennon ultérieurement.

**PLUI :** Voir affiche jointe

**Séance levée à 23h30**

Le Maire,  
Pascal LOPEZ



# Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : une deuxième étape stratégique



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), commun et partagé, présente la vision stratégique des élus des 47 communes pour le développement du territoire du Grand Dole. A partir de ces grandes orientations politiques, seront déterminées les futures règles d'aménagement et d'organisation de l'espace dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Cette étape prend en compte les échelles régionales, communautaires et communales.

## Quel avenir pour notre territoire ?



Cadre de vie  
et environnement



Mobilité  
et transports



Habitat



Développement  
économique



Agriculture  
et Forêt

A l'horizon **2032**, le PADD définit **3 ambitions** visant à renforcer l'attractivité et l'identité du territoire

- 1. Faire jouer pleinement à Dole son rôle de ville moyenne, en relation étroite avec son bassin de vie**
  - tirer parti de sa position dans le réseau de transport et de déplacement régional et national
  - faire rayonner la qualité patrimoniale du territoire
  - booster les dynamiques et filières économiques historiques et émergentes
- 2. Concilier vie en ville, vie dans les villages au sein d'une armature solidaire**
  - consolider une armature équilibrée entre villes et villages
  - répondre à tous les besoins de mobilités et d'usages
  - produire 3 200 logements à l'horizon 2032
- 3. Faire du bien-vivre un vecteur de développement**
  - valoriser les ressources et les savoir-faire au service d'une économie positive
  - mettre en scène un patrimoine naturel et paysager positif
  - un territoire aux énergies positives

## COMMENT PARTICIPER

Le Grand Dole a fait le choix d'ouvrir le plus largement possible à la concertation le processus d'élaboration du PLUi. Des registres sont d'ores et déjà installés dans chaque mairie pour que vous puissiez donner votre avis. 5 réunions publiques sont organisées cet automne et au cours de la phase réglementaire d'enquête publique en 2019. Vous trouverez des éléments d'information sur le site du Grand Dole : <http://www.grand-dole.fr>, rubrique «aménagement du territoire». Vous pouvez transmettre vos avis et propositions par mail à : [concertation.plui@grand-dole.fr](mailto:concertation.plui@grand-dole.fr)

**5 réunions d'échanges avec les habitants sont organisées afin de présenter les orientations du PADD:**

Secteur Est : Lundi 09 octobre 2017 - Salle des fêtes d'Amange - 20h

Secteur Nord : Jeudi 19 octobre 2017 - Salle des fêtes d'Authume - 20h

Secteur Ouest : Mardi 14 novembre 2017 - Salle Gérard Philipe à Tavaux - 20h

Secteur Sud : Jeudi 16 novembre 2017 - Salle des fêtes du Deschaux - 20h

Secteur cœur d'agglo : Jeudi 23 novembre 2017 - Manège de Brack à Dole - 20h

